

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2007

MÉDICAMENT - (n° 3062)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
Mme Gallez, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 5 de cet article, après les mots :

« définition du médicament »,

insérer les mots :

« prévue au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.